Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 4 NOV. 2026
ID : 043-214300337-20261030-DEL2026_064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

Oct2026-064

L'an deux mille vingt six, le trente octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 22/10/2026

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Sylvie BAISSAT, 1ère Adjointe ; Pascal FEYT, 2ème Adjoint ; Martine RIOUX, 3ème Adjointe ; Maryse FLORENTIN ; Robert BAISSAC ; Marie Andrée OBRIER ; Martine HOLLEVILLE ; Dominique DUBRAY ; Marc GODFRIN ; Emmanuel CHAPPART ; Jaufré LÉPINETTE ; Rodrigue LEGRAND ; Julie POUILLOUX.
Excusée : Guylaine LAPORTE.
Pouvoir : Guylaine LAPORTE à Dominique DUBRAY.

Madame Maryse FLORENTIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2026 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 26 octobre 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 15

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 18 septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,
Maire de BLESLE.

Mairie de Blesle (Haute-Loire)

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 4 NOV. 2026
ID : 043-214300337-20261030-DEL2026_064-DE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

L'an deux mille vingt six, le dix huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Sylvie BAISSAT, 1ère Adjointe ; Pascal FEYT, 2ème Adjoint ; Martine RIOUX, 3ème Adjointe ; Maryse FLORENTIN ; Robert BAISSAC ; Martine HOLLEVILLE ; Emmanuel CHAPPART ; Jaufré LÉPINETTE ; Rodrigue LEGRAND ; Julie POUILLOUX.
Excusés : Marie Andrée OBRIER ; Dominique DUBRAY ; Marc GODFRIN ; Guylaine LAPORTE.
Pouvoirs : Marie Andrée OBRIER à Pascal GIBELIN ; Marc GODFRIN à Pascal FEYT.

Monsieur Rodrigue LEGRAND a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Décision modificative
- Ramassage scolaire
- Clocher Saint Martin
- Transfert pouvoirs de police
- Désignation référent EESH
- Achat et maintenance défibrillateur
- Convention déneigement
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2026 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 15 septembre 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 13

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juillet 2026.

2- COMMUNE DE BLESLE : VIREMENT DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2026

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	OPNI		Constructions	- 36 194.44
21	2188	49		Autres	+ 6 000
21	21318	53		Autres bâtiments publics	+ 30 194.44

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 4 NOV. 2026
ID : 043-214300337-20261030-DEL2026_064-DE

3- RAMASSAGE SCOLAIRE – PRISE EN CHARGE DES PARTICIPATIONS PAYEES PAR LES FAMILLES DES ENFANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Monsieur le Maire informe du mail qu'il a reçu de l'antenne régionale des transports scolaires de Haute-Loire dont une copie a été transmis à chaque membre du conseil municipal.
Il donne lecture des nouveautés de la rentrée 2026 et indique que jusqu'en juillet 2026, le ramassage scolaire des élèves scolarisés à l'école primaire et maternelle et au Collège était pris en charge intégralement par la Commune de Blesle.
Les familles de collégiens reçoivent directement une facture de 225 € après inscription de leur enfant. Pour les élèves de Maternelle et Primaire, le ramassage scolaire est gratuit sauf pour ceux domiciliés à moins de 3 km de l'école. Cela amène une désinscription massive de ces élèves, ce qui fragilise les circuits en rapport du nombre d'élèves et cela entraîne une iniquité inacceptable entre les familles.

Monsieur le Maire propose que la municipalité rembourse les familles concernées par cette mesure et qu'ainsi tous les élèves de l'école Maternelle et Primaire bénéficient d'un ramassage pris en charge.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne :

- son accord pour le remboursement des factures de transports scolaires payées par les familles des élèves de l'école primaire et maternelle, le paiement se fera par mandat administratif et au vu des factures acquittées.
- Tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4- CLOCHER SAINT MARTIN

Un devis de 9 928 € HT est accepté à l'unanimité pour la pose de grillage anti-volatile et nettoyage du clocher.

5- TRANSFERT POUVOIRS DE POLICE

Un arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI sera pris.

6- Désignation référent EESH

Le conseil municipal donne son accord sur la nomination de M. Pascal FEYT en qualité de référent EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine).

7- Achat et maintenance défibrillateur

La CCBSA prépare la consultation concernant la maintenance des défibrillateurs pour les communes qui souhaitent toujours faire partie du groupement de commande. Le conseil donne son accord pour le renouvellement de son adhésion et indique qu'un défibrillateur supplémentaire devra être installé à l'extérieur et à proximité de la Mairie.

8- Conventions Déneigement

Le conseil municipal donne son accord pour demander à Monsieur Aurélien Racher en remplacement de Monsieur Philippe Lubierre pour le déneigement des villages du Montel, Chamberty, le Bos, Bressolles, Pradelles, situés sur le territoire de la Commune de Blesle.

9- QUESTIONS DIVERSES

« LES PLUS BEAUX VILLAGES DE France » – COMMISSION QUALITE ET LABELISATION : RENCONTRE A BLESLE LES 25-26 SEPTEMBRE 2026 – REPAS SOIRÉE DU 25 SEPTEMBRE

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le - 4 NOV. 2026
ID : 043-214300337-20261030-DEL2026_064-DE

Monsieur le Maire rappelle que Blesle accueillera la Commission Qualité [illegible] « Les Plus Beaux Villages de France » les 25 et 26 septembre 2026.
Il indique qu'il a été décidé de préparer le repas du 25 septembre au soir afin que faire découvrir les spécialités auvergnates et soumet cette idée aux membres présents en leur demandant leur accord afin de prévoir le repas pour une cinquantaine de personnes (membres de la commission, leurs accompagnants ainsi que les personnalités et les trois salariés de l'association). Il indique que le prix du repas par personne est fixé à 30 € et que les membres de la commission et leurs accompagnants règleront cette somme directement à l'association « Les plus beaux villages de France » qui ensuite le reversera à la municipalité.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- De préparer et servir le repas du vendredi soir pour environ cinquante personnes.
- Que toutes les factures de fournitures pour la préparation seront réglées directement aux commerçants par la Commune.
- Que les repas seront facturés à l'association « Les plus beaux villages de France », un titre de recettes sera établi au vu du nombre de convives présentes au repas.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette manifestation.

INSTALLATION CLIMATISATION DANS LES SALLES DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Monsieur le Maire donne lecture du mail qu'il a reçu de Madame la directrice et enseignante de la classe de maternelle-CP qui remercie la Municipalité d'avoir fait installer la climatisation dans la salle de sieste cet été et qui demande aussi l'installation d'une climatisation dans les salles de classe.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir donner leur avis sur cet équipement. De plus, il sollicite leur accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région AURA au titre du dispositif exceptionnel de soutien aux communes – plan Canicule et indique que cette installation pourrait aussi bénéficier d'une aide d'EDF.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- Accepte l'installation d'une climatisation dans la classe Maternelle-CP située au rdc et dans les deux classes du 1er étage dont une accueille les élèves du CE1 au CE2 et l'autre l'accueil périscolaire de l'école primaire et maternelle.
- Charge le Maire de :
 - Demander un devis à Nicolas Boyer, NB ECO CHAUFFAGE
 - Solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région AURA au titre du dispositif exceptionnel de soutien aux communes – plan Canicule et de EDF.
- s'engage à faire réaliser les travaux dès que possible.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

Plusieurs informations sont faites sur divers dossiers et courriers reçus.

PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 30 octobre 2026.